



**4** Les principaux chiffres  
de la bio en France

# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FRANÇAISE EN 2005

## Progression des surfaces et du nombre d'exploitations

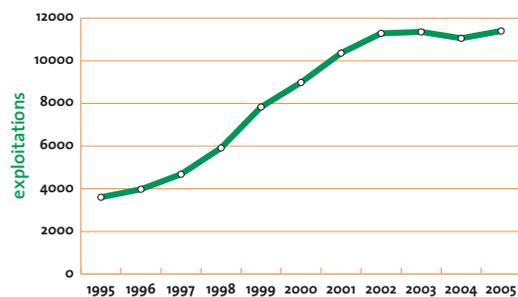
Fin 2005, en France, 11 402 exploitations agricoles étaient engagées dans le mode de production biologique, cultivant 560 838 ha, soit 2% de la surface agricole utilisée (SAU) nationale. Les surfaces ont augmenté de 5% par rapport à 2004 et le nombre d'exploitations de 3%.

Les surfaces certifiées bio ont progressé de 10% en un an (+44 889 ha). Dans le même temps, les surfaces en conversion ont diminué de 28%. En 10 ans, les surfaces certifiées bio ont été multipliées par cinq et le nombre d'exploitations bio a triplé.

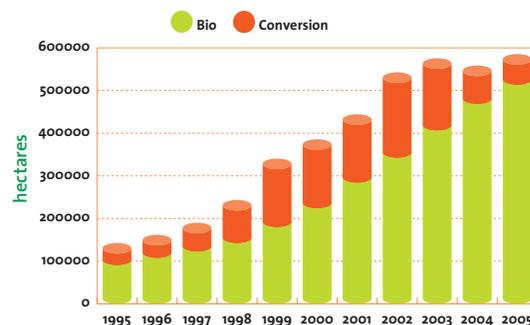
	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004
Nombre d'exploitations en mode de production biologique	10 364	11 288	11 359	11 059	11 402	3%
Surfaces en mode de production biologique (en ha)	419 750	517 965	550 990	534 037	560 838	5%
dont surfaces certifiées « bio »	283 836	342 406	406 338	468 476	513 365	10%
dont surfaces « en conversion »	135 914	175 559	144 652	65 561	47 473	-28%
Part des surfaces en mode de production bio dans la SAU française*	1,40%	1,75%	1,87%	1,93%	2,03%	

\*Source Agreste 2006 pour la SAU nationale totale

Évolution du nombre d'exploitations biologiques depuis 1995



Évolution des surfaces bio et en conversion depuis 1995



## La bio dans les régions

Région	Nombre d'exploitations		Surfaces en mode de production biologique en 2005 (en ha)				
	2005	2005/2004	bio	conversion	Total	2005/2004	% de SAU*
Alsace	264	7,3%	10 793	630	11 423	1,9%	3,4%
Aquitaine	945	2,1%	24 882	2 506	27 388	5,2%	1,9%
Auvergne	521	4,6%	27 685	1 506	29 191	1,8%	1,9%
Basse-Normandie	481	2,6%	27 222	1 797	29 019	5,7%	2,3%
Bourgogne	430	3,1%	24 401	3 944	28 345	8,2%	1,6%
Bretagne	923	1,5%	33 370	2 032	35 403	4,6%	2,1%a
Centre	360	7,5%	18 665	2 263	20 928	9,1%	0,9%
Champagne-Ardenne	144	-2,0%	6 988	612	7 600	-8,5%	0,5%
Corse	106	7,1%	2 975	112	3 087	2,9%	2,0%
Franche-Comté	335	-2,3%	24 771	611	25 383	2,1%	3,8%
Haute-Normandie	80	3,9%	3 232	206	3 439	5,2%	0,4%
Ile de France	73	9,0%	3 707	393	4 100	8,1%	0,7%
Languedoc-Roussillon	984	-1,4%	40 797	4 851	45 648	-2,0%	4,7%
Limousin	308	1,3%	17 182	1 832	19 014	3,5%	2,2%
Lorraine	234	-2,9%	18 758	1 278	20 036	-1,8%	1,8%
Midi-Pyrénées	1 200	2,7%	60 411	6 603	67 015	5,2%	2,8%
Nord-Pas-de-Calais	141	0,7%	3 283	268	3 551	5,5%	0,4%
Pays de la Loire	1 081	4,2%	59 925	4 778	64 703	15,2%	3,0%
Picardie	114	0,0%	4 548	387	4 935	3,8%	0,4%
Poitou-Charentes	450	1,8%	22 350	3 096	25 447	9,3%	1,4%
Prov-Alpes-Côte-d'Azur	867	5,2%	35 508	2 732	38 240	0,5%	5,6%
Rhône-Alpes	1 286	5,4%	41 063	4 970	46 033	7,7%	3,1%
Outre-mer	75	53,1%	847	64	912	16,9%	nd
France	11 402	3,0%	513 365	47 473	560 838	5,0%	2,0%

\*Source Agreste 2006 pour la SAU régionale

En 2005 par rapport à 2004, le nombre d'exploitations engagées dans le mode de production biologique a augmenté dans 18 régions, est stable en Picardie et en diminution en Champagne-Ardenne (-2%), Franche-Comté (-2,3%), Languedoc-Roussillon (-1,4%) et Lorraine (-2,9%).

Les plus fortes hausses concernent le Centre (+7,5%), l'Alsace (+7,3%), Rhône-Alpes (+5,4%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+5,2%).

Le nombre d'exploitations dépasse le millier dans 3 régions : Rhône-Alpes (1 286), Midi-Pyrénées (1 200) et Pays de la Loire (1 081).

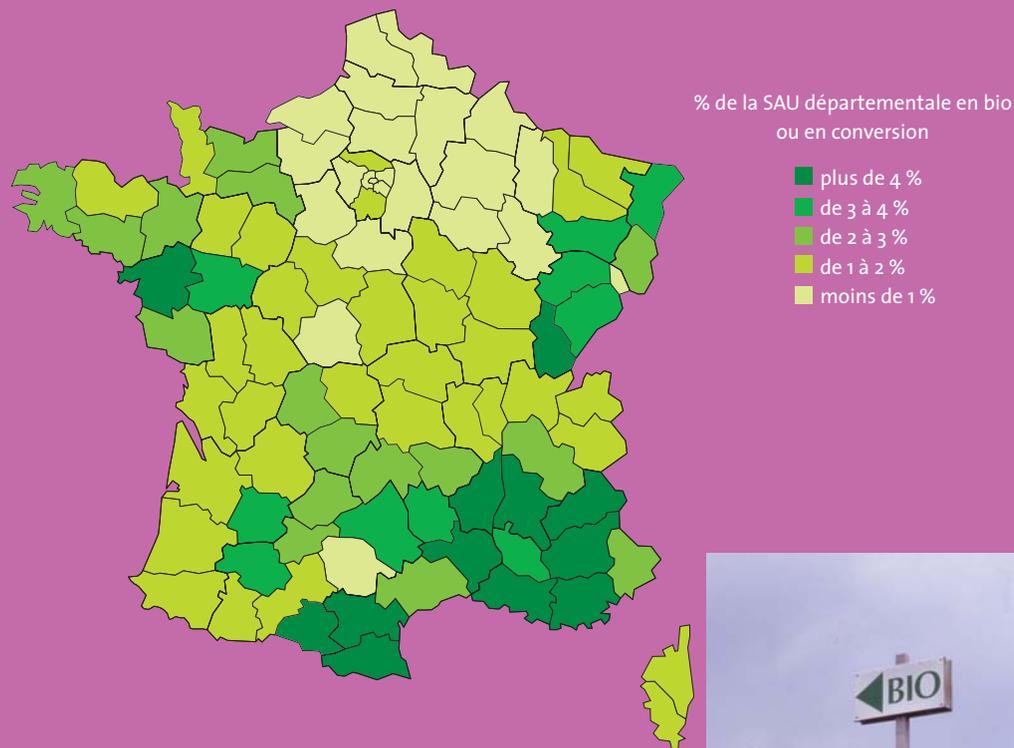
Concernant les surfaces, de fortes hausses sont constatées dans six régions : Pays de la Loire (+15,2%), Poitou-Charentes (+9,3%), Centre (+9,1%), Bourgogne (+8,2%), Ile de France (+8,1%) et Rhône-Alpes (+7,7%). Midi-Pyrénées, qui dispose de la plus importante surface régionale (67 015 ha), précède maintenant

de peu les Pays de la Loire (64 703 ha), devant Rhône-Alpes (46 033 ha) et Languedoc-Roussillon (45 648 ha).

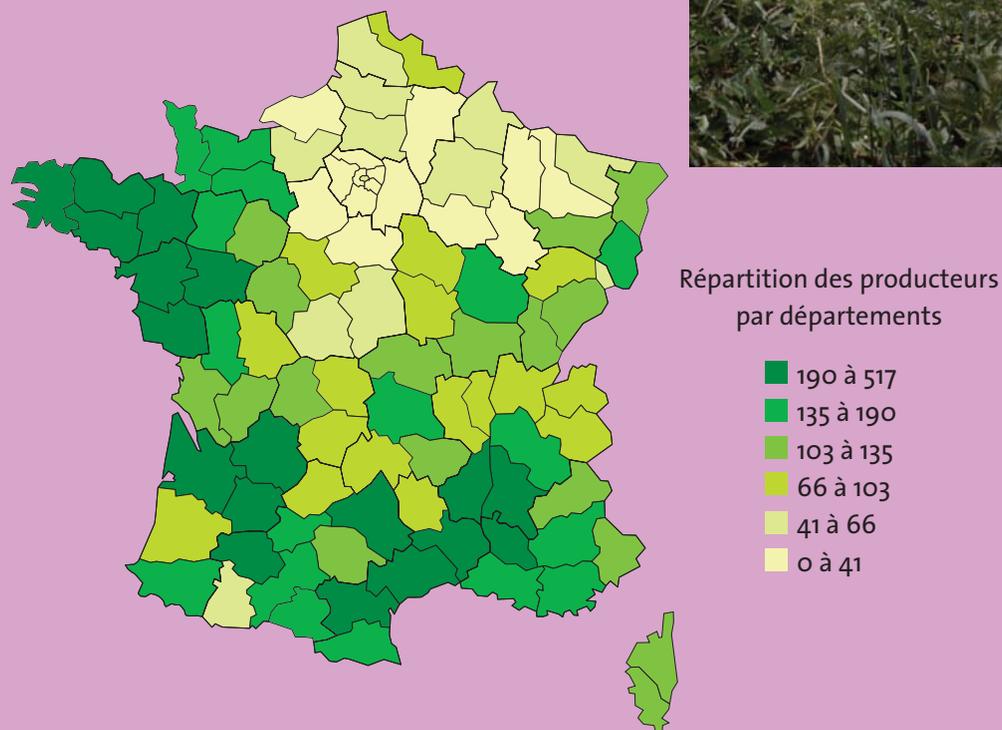
Trois régions seulement enregistrent une diminution de surface en 2005 : Champagne-Ardenne (-8,5%), Languedoc-Roussillon (-2%) et Lorraine (-1,8%).

Si l'on considère la place de la bio dans la SAU totale régionale, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon se démarquent avec respectivement 5,6% et 4,7%. Par ailleurs, certains départements se distinguent, en particulier la Drôme avec 9% de la SAU départementale et 517 exploitations.

En 2005, les surfaces en conversion représentent, au plan national, 8,5% des surfaces totales cultivées selon le mode de production biologique. Ce taux s'élève à 14% en Bourgogne, 12% en Poitou-Charentes et 11% en Rhône-Alpes.



Importance de l'agriculture biologique dans les départements



## Profil des exploitations biologiques françaises en 2005

- une exploitation sur deux cultivait des céréales ;
- plus des deux-tiers avaient des surfaces toujours en herbe ou des cultures fourragères ;
- près d'une sur deux pratiquait l'élevage ;
- 34% avaient un troupeau de vaches laitières ou allaitantes ;
- 40% produisaient des fruits et légumes ;
- 16% avaient des vignes.

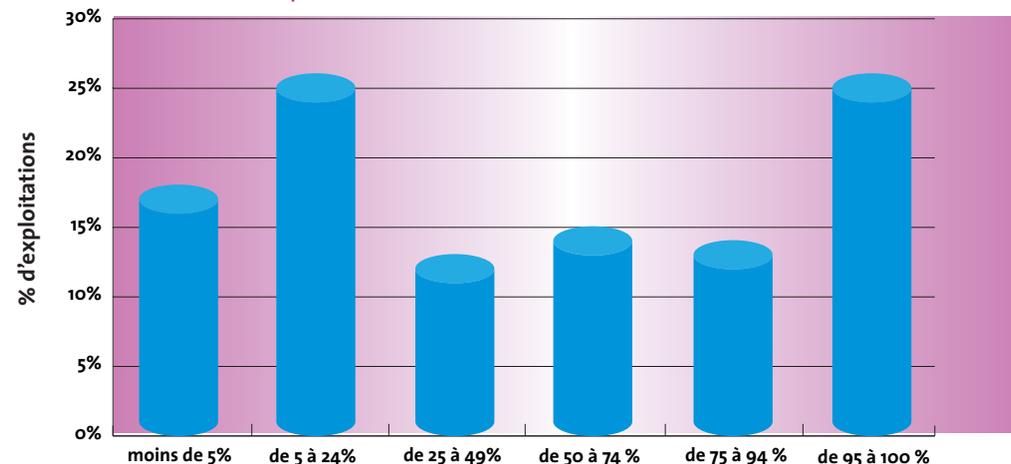
Près de 60% des exploitations agricoles biologiques notifiées en 2005 ont été converties à ce mode de production depuis 1999.

D'après les données obtenues via les notifications, en 2005, 4463 agriculteurs étaient engagés dans un contrat de conversion à l'agriculture biologique, soit 39% des exploitations agricoles certifiées.

Les aides à la conversion existent depuis 1992. Le dispositif a évolué avec, notamment, la mise en place du système des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) jusqu'en août 2002, puis d'un nouveau dispositif, le contrat d'agriculture durable (CAD), en octobre 2003, comprenant une mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB). Les aides à la conversion sont versées pendant 5 ans alors que la période de conversion est de deux à trois ans. Par ailleurs, des conversions en plusieurs étapes au sein de la même exploitation sont possibles. Au total, de la mise en place de la mesure en 2000 au 26 juillet 2003, 4 039 contrats de conversion d'exploitations agricoles au mode de production biologique dans le cadre d'un CTE ont été signés, engageant 96,3 millions d'euros à verser sur cinq ans. Puis, à partir d'octobre 2003, les aides à la conversion ont été adaptées au nouveau système des CAD. 1 341 contrats ont été signés dans ce cadre, prenant effet en 2004 et 2005, et engageant 37,3 millions d'euros sur cinq ans (avec paiement par tranche annuelle).

- 43% des exploitations notifiées en 2005 déclaraient pratiquer la vente directe au consommateur (à la ferme, sur des foires ou salons), dont 20% pour la totalité de leurs produits.

Répartition du nombre d'exploitations selon la part de la vente directe dans le chiffre d'affaires total



Source : Agence BIO 2006, statistiques réalisées à partir des réponses de 4 271 exploitations biologiques notifiées

- Plus de 10% déclaraient une activité touristique et d'accueil, 5% une activité pédagogique et 10% une activité non agricole.

## Les productions végétales biologiques

	Nb d'exploitations pratiquant cette culture	Evolution 2005/2004	Surfaces bio	Surfaces en conversion	Total surfaces 2005	Evolution des surfaces 2005/2004
Céréales	5 513	0%	86 317	9 100	95 417	7%
Oléagineux	1 420	7%	17 243	1 944	19 187	2%
Protéagineux	1 388	-9%	10 044	1 395	11 439	-9%
<b>Total grandes cultures</b>	<b>5 698</b>	<b>1%</b>	<b>113 604</b>	<b>12 439</b>	<b>126 043</b>	<b>5%</b>
Surfaces toujours en herbe (STH)	6 157	2%	215 286	13 325	228 611	3%
Prairies temporaires + cultures fourragères	5 333	4%	109 713	9 536	119 249	5%
<b>Total fourrages</b>	<b>7 612</b>	<b>4%</b>	<b>324 999</b>	<b>22 861</b>	<b>347 860</b>	<b>4%</b>
Légumes	2 696	4%	8 571	256	8 827	14%
Fruits	2 885	5%	7 560	1 398	8 958	4%
Vigne	1 534	3%	14 751	3 382	18 133	10%
PPAM <sup>(1)</sup>	1 475	14%	1 880	458	2 338	16%
Autres			42 000	6 679	48 679	10%
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>11 402</b>	<b>3%</b>	<b>513 365</b>	<b>47 473</b>	<b>560 838</b>	<b>5%</b>

(1) Plantes à parfums, aromatiques et médicinales

(2) Le total est inférieur à la somme des exploitations par type de production, une même exploitation pouvant pratiquer plusieurs cultures différentes.

En 2005, les grandes cultures biologiques représentaient plus de 126 000 ha, dont 76% de céréales, 15% d'oléagineux (y compris soja) et 9% de protéagineux. Le premier département concerné était le Gers, avec 8 662 ha.

Les surfaces céréalières ont continué de progresser pour atteindre 95 417 ha en bio (y compris conversion), soit une augmentation de 7% par rapport à 2004. La première région productrice de céréales bio était, en 2005, Pays de la Loire, avec 12 329 ha, devant Midi-Pyrénées, avec 11 875 ha.

Les cultures d'oléagineux, en hausse de 2%, sont concentrées dans le Sud-Ouest de la France, notamment en Midi-Pyrénées et en Aquitaine.

La production de protéagineux a baissé de 9% en 2005 par rapport à 2004. La baisse concerne spécialement les pois (-15%). Les principales régions productrices sont Midi-Pyrénées et Pays de la Loire.

La production de légumes biologiques a augmenté en 2005, avec 14% de surfaces cultivées supplémentaires, notamment dans les régions où la production de légumes bio était déjà importante (+34% en Midi-Pyrénées, +16% en Bretagne, première région productrice, +1% en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Elle s'est développée également dans des régions comme la Bourgogne (+33%) ou les Pays de la Loire (+32%). Le Finistère reste le premier département légumier bio, avec plus de 750 ha certifiés et 115 producteurs.

Pour les surfaces fruitières certifiées, une hausse de 4% a été enregistrée. Rhône-Alpes occupe la première place dans ce secteur (2 061 ha) suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 178 ha), Aquitaine (1 114) et Languedoc-Roussillon (1 036 ha).

Les surfaces consacrées à la viticulture bio ont augmenté de 10%. Languedoc-Roussillon est en tête avec 5 425 ha et une hausse de 8%, suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur en hausse de 15% avec 3 888 ha.

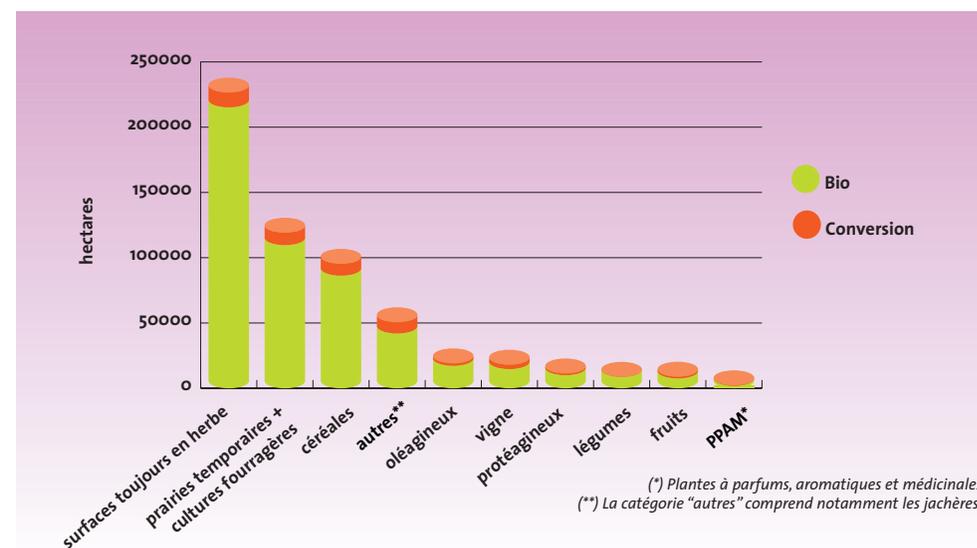
La plus forte progression a été constatée pour les plantes aromatiques et médicinales certifiées, en hausse de 16%. La première région productrice, Rhône-Alpes, a connu une augmentation de 11% avec 934 ha de surfaces certifiées, alors que Provence-Alpes-Côte d'Azur progresse de 20% avec 803 ha.

Enfin, les surfaces fourragères, qui représentent près des 2/3 des surfaces certifiées, ont connu une hausse moyenne de 4% en 2005, soit 3% pour les surfaces toujours en herbe et 5% pour les cultures fourragères.

La première région en termes de surfaces fourragères, Pays de la Loire, a connu une progression de 15%, alors qu'une augmentation de 5% a été constatée en Midi-Pyrénées, la deuxième région fourragère bio en France.



### Répartition des surfaces végétales en mode de production biologique par type de production



(\*) Plantes à parfums, aromatiques et médicinales  
 (\*\*) La catégorie "autres" comprend notamment les jachères.

## Les productions animales biologiques

En 2005, le cheptel bovin bio a continué de progresser, avec 68 274 vaches allaitantes (+9% par rapport à 2004) et 66 123 vaches laitières (+6%).

Près des deux-tiers des vaches laitières certifiées biologiques sont dans les trois régions du Grand-Ouest de la France et en Franche-Comté, avec des augmentations de 11% en Pays de la Loire, 6% en Basse-Normandie, 4% en Bretagne et en Franche-Comté. C'est en Loire-Atlantique que l'on trouve le plus grand nombre d'éleveurs laitiers (121).

En ce qui concerne les vaches allaitantes, les principales régions productrices (Pays de la Loire, Auvergne, Midi-Pyrénées et Limousin) ont connu une augmentation substantielle de leur cheptel, allant de +10% à +22%.

Totalisant 139 514 têtes en 2005, le nombre de brebis bio a augmenté de 9%, avec +32% dans le secteur laitier et +6% pour l'orientation viande. Avec plus de 30 000 brebis certifiées, en

augmentation de 7%, Midi-Pyrénées reste la première région d'élevage ovin bio et le plus grand nombre d'éleveurs se trouve dans l'Aveyron (61).

L'élevage caprin bio a progressé de 12% en 2005, atteignant 22 189 chèvres certifiées. Rhône-Alpes est la première région d'élevage caprin avec plus de 4 200 têtes et Midi-Pyrénées, dont le cheptel a crû de 26%, est passée en troisième position, derrière Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

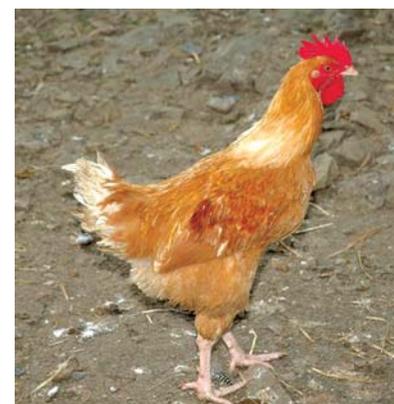


Dans le secteur porcin, le nombre de truies reproductrices a crû de 11% et a dépassé 4 000 têtes. Il a significativement augmenté en Midi-Pyrénées (+148%), dans le Limousin (+50%) et le Centre (+35%). La première région d'élevage porcin, Pays de la Loire, n'a pas connu d'évolution notable alors que la Bretagne, en deuxième position, a enregistré une chute de 26% de son cheptel reproducteur.

Avec plus de 1,6 million de têtes, le nombre de poules pondeuses bio a augmenté de 9% par rapport à 2004. La première région de production, la Bretagne, a cependant connu une baisse de 10% alors que Rhône-Alpes et Pays de la Loire ont progressé respectivement de +42% et +31%. Les Côtes-d'Armor rassemblent le plus de producteurs (88).

Dans le secteur des poulets de chair, les données collectées font ressortir une stabilité des effectifs par rapport à 2004. Les évolutions ont

été très contrastées selon les régions. Les Pays de la Loire, en tête avec 1,7 million de têtes, ont progressé de 8% et Poitou-Charentes de 50%, alors que l'Aquitaine a reculé de 14% et que l'Auvergne a augmenté de 3%. En fin d'année 2005, le contexte particulier de l'influenza aviaire a eu des conséquences sur les mises en place.



	Nombre d'exploitations	Evolution 2005/2004	Nombre d'animaux en 2005	Evolution du nombre d'animaux 2005/2004
Vaches allaitantes	1 954	2%	68 274	9%
Vaches laitières	1 629	-4%	66 123	6%
<b>Total vaches</b>	<b>3 330 (1)</b>	<b>-1%</b>	<b>134 397</b>	<b>7%</b>
Brebis lait	89	20%	19 986	32%
Brebis viande	910	8%	119 528	6%
<b>Total brebis</b>	<b>930 (1)</b>	<b>3%</b>	<b>139 514</b>	<b>9%</b>
Chèvres	346	-5%	22 189	12%
Truies reproductrices	224	6%	4 015	11%
Poulets de chair	423	-4%	4 470 157	0%
Poules pondeuses	650	10%	1 620 181	9%
Pisciculture	13	-7%	nd	nd

(1) Le total est inférieur à la somme des exploitations par type de production, une même exploitation pouvant pratiquer plusieurs élevages différents.

# LES PRÉPARATEURS ET DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN 2005

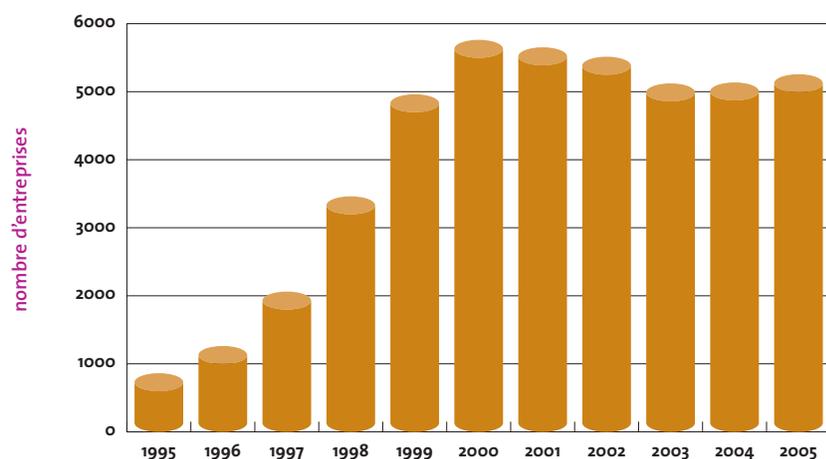


## 4995 préparateurs et distributeurs

En 2005, 4 995 entreprises de transformation, conditionnement, stockage et/ou distribution étaient certifiées bio en France, contre 4 874 en 2004, soit une augmentation de 2,5%.

En dix ans, le nombre de préparateurs a été multiplié par 8.

Evolution du nombre de préparateurs et distributeurs en agriculture biologique



## Nombre de préparateurs et distributeurs par activité bio principale en 2005

TOTAL

<b>Semences et plants</b>		<b>26</b>
<b>Industries des fruits et des légumes, dont :</b>		<b>245</b>
jus de fruits et de légumes	87	
fruits et légumes divers	158	
<b>Industries des corps gras, dont :</b>		<b>26</b>
huiles et de graisses brutes	18	
huiles et graisses raffinées	8	
<b>Travail des grains et fabrication de produits amylacés, dont :</b>		<b>190</b>
1ère transformation (meunerie, semoulerie...)	86	
organismes stockeurs et négociants en grains	102	
produits amylacés	2	
<b>Fabrication d'aliments pour animaux, dont :</b>		<b>98</b>
aliments pour animaux de ferme	96	
aliments pour animaux de compagnie	2	
<b>Autres industries alimentaires, dont :</b>		<b>3 124</b>
pain et pâtisserie fraîche	1 217	
terminaux de cuisson de pains	1 533	
biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	46	
chocolaterie, confiserie	37	
pâtes alimentaires	23	
thé et café	52	
condiments et assaisonnements	19	
aliments adaptés à l'enfant et diététiques	31	
Industries alimentaires diverses	166	
<b>Industries des boissons, dont :</b>		<b>142</b>
boissons alcooliques distillées	4	
alcool éthylique de fermentation	5	
vin	65	
cidrerie	11	
brasserie	10	
boissons diverses	47	
<b>Huiles essentielles</b>		<b>90</b>
<b>Total productions végétales</b>		<b>3 941</b>
<b>Œufs</b>		<b>66</b>
<b>Miel</b>		<b>2</b>
<b>Industries des viandes, dont :</b>		<b>430</b>
viandes de boucherie	335	
viandes de volaille	20	
produits à base de viande	75	
<b>Industries du poisson</b>		<b>27</b>
<b>Industries laitières, dont :</b>		<b>124</b>
produits laitiers	121	
glaces et sorbets	3	
<b>Total productions animales</b>		<b>649</b>
<b>Restaurants</b>		<b>19</b>
<b>Distributeurs multiproduits</b>		<b>161</b>
<b>Autres</b>		<b>225</b>
<b>Nombre total d'opérateurs certifiés</b>		<b>4 995</b>

## Des activités diversifiées, avec une dominante végétale

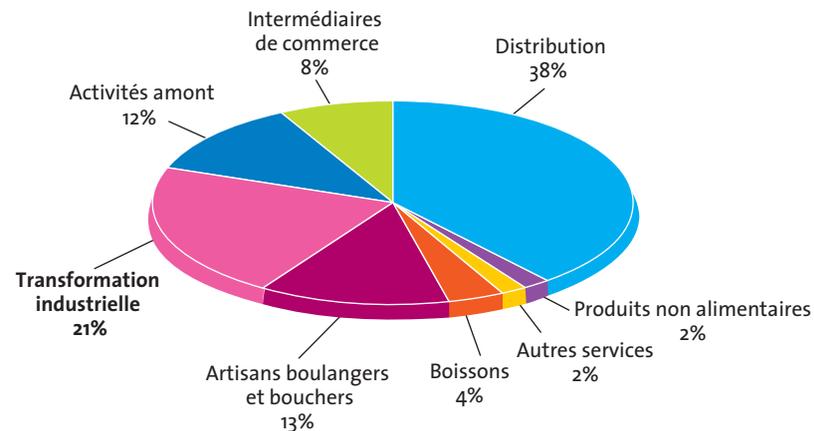
Les activités bio des entreprises de conditionnement, de transformation et de distribution des produits biologiques sont diversifiées, mais le secteur végétal est prédominant :

- Plus de 80% des entreprises certifiées travaillent dans les filières végétales ;
- 55% sont des boulangeries ou des terminaux de cuisson ;
- Environ 8% sont dans le secteur des grandes cultures, hors boulangeries ;
- 5% sont impliquées dans le secteur des fruits et légumes ;
- 3% dans le secteur des boissons ;
- 3% dans celui des plantes à parfums, aromatiques et médicinales, huiles essentielles et dérivés.

## Répartition des entreprises ayant une activité biologique par secteur général d'activité

La distribution, qui comprend notamment un grand nombre de boulangers et terminaux de cuisson bio, est le secteur général d'activité

prédominant, si l'on se réfère à l'analyse réalisée à partir du code d'activité professionnelle (APE) de 3743 entreprises notifiées.

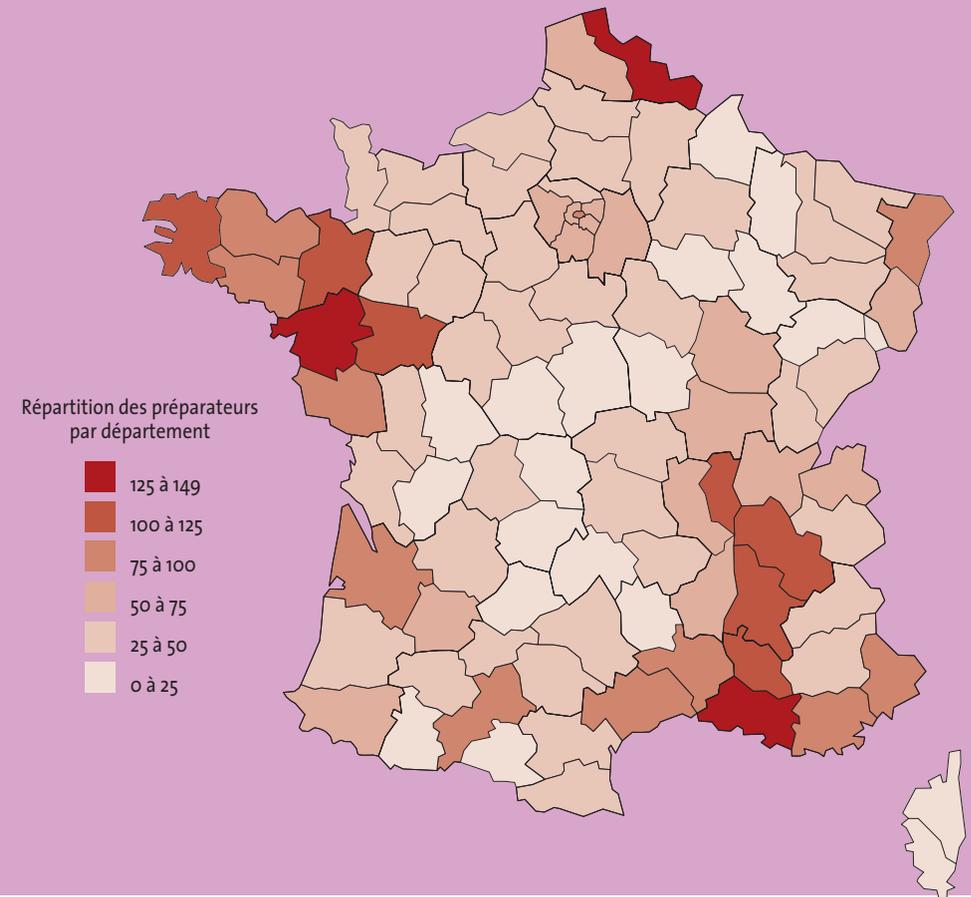


D'après les données disponibles, les entreprises sont engagées dans le secteur biologique à tous les stades, soit :

- la transformation et la distribution sur le lieu de vente : ces entreprises sont les plus représentées (38% des entreprises) du fait des activités bio des GMS (boulangeries et boucheries notamment) ;
- la transformation industrielle : 21% des entreprises (abattoirs, transformation du grain, huileries, transformation de fruits, industrie des viandes, industrie du poisson, industrie laitière et autres industries agroalimentaires) ;
- l'artisanat : artisans boulangers et bouchers qui représentent 13% des entreprises ;
- l'amont : 12% des entreprises, dont l'activité dominante est la fabrication d'aliments du bétail, d'engrais, de matériel agricole, ou le service aux producteurs ;
- les intermédiaires de commerce : il s'agit du commerce de gros de produits biologiques, soit 8% des entreprises ;
- enfin, la fabrication de produits non alimentaires (huiles, pharmacopée...) et les activités de services divers sont les secteurs les moins représentés avec 2% des entreprises.

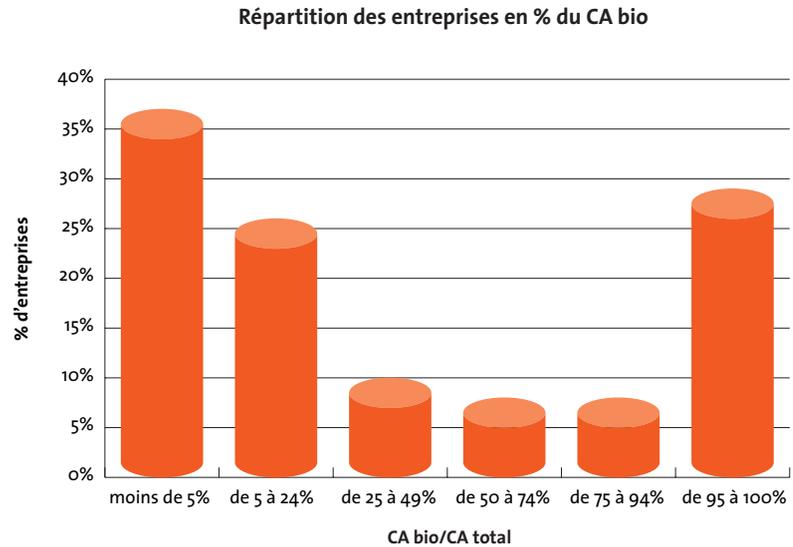
## Répartition sur le territoire des préparateurs et distributeurs de produits biologiques en 2005

Les entreprises de transformation de produits biologiques sont plutôt concentrées dans le Grand Ouest, le Nord et la vallée du Rhône.



## 1/4 des entreprises sont spécialisées dans l'activité biologique

Plus du tiers y consacrent moins de 5% de leur chiffre d'affaires.



Source : notifications Agence Bio 2005, statistiques réalisées sur la base de 2482 répondants



## Des sources d'approvisionnement diverses

50% des entreprises notifiées en 2005 déclaraient s'approvisionner au niveau régional, 70% au niveau national, 20% depuis l'Union européenne et 10% dans les pays tiers à l'Union européenne (base : 2925 répondants).

## Des entreprises exportatrices

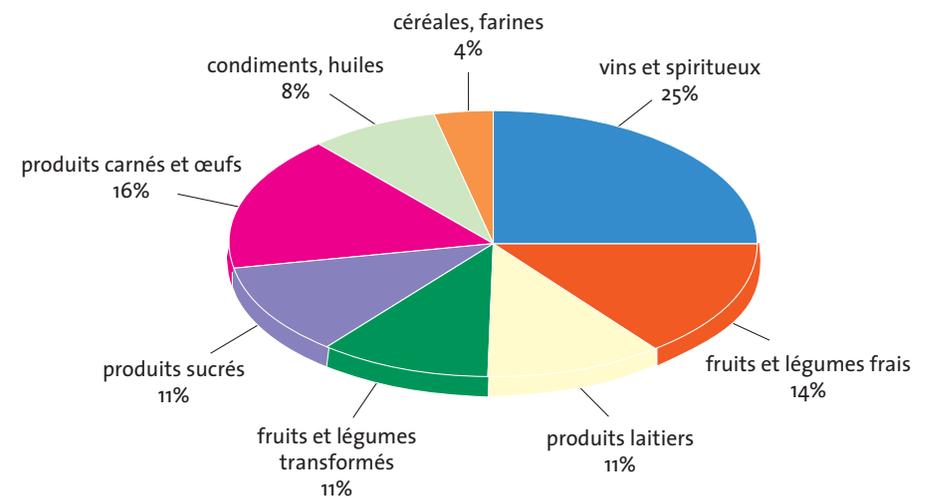
Certaines entreprises sont significativement impliquées au plan international : 20% visent le marché de l'Union européenne et 7% exportent vers les pays tiers (base : 2959 répondants).

Ainsi, parmi les 5 054 entreprises agroalimentaires françaises exportatrices référencées par UBIFRANCE



en 2005, 395 exportaient des produits biologiques, essentiellement vers les pays de l'Union européenne. Le secteur des vins et spiritueux issus de fruits biologiques est en première position avec 25% des entreprises, suivis des produits carnés puis des fruits et légumes frais.

## Entreprises de transformation de produits biologiques exportatrices par types de produits



Source : UBIFRANCE 2006

# LES IMPORTATEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES EN 2005

Chaque année, les entreprises qui importent des produits bio en provenance des pays non membres de l'Union européenne (pays tiers), qualifiées d'importatrices, sont tenues de notifier leur activité auprès de l'Agence BIO. Elles doivent également demander une autorisation d'importation pour chaque fournisseur auprès du Ministère en charge de l'agriculture.

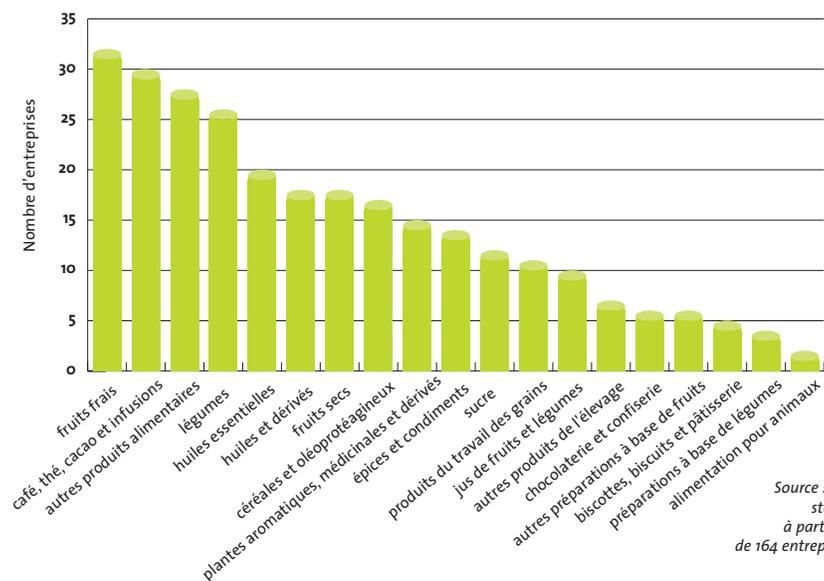
Toutefois, des accords bilatéraux ont ouvert l'accès au marché communautaire sans obligation d'autorisation au cas par cas pour l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, Israël, la Suisse et la Nouvelle-Zélande. Cela explique l'absence de ces

pays dans les données concernant les demandes d'autorisation d'importation.

En 2005, 169 entreprises ont notifié une activité d'importation de produits biologiques en France. Parmi elles, 40% exerçaient également une activité de transformation de produits bio.

Une grande part de ces entreprises est spécialisée dans la production et le commerce d'huiles essentielles, de plantes aromatiques et médicinales destinées à l'industrie cosmétique, à la phytothérapie (santé) et à l'industrie agroalimentaire (et plus spécialement au secteur des arômes alimentaires).

## Nombre d'importateurs par famille de produits



Ce graphique ne reflète pas les volumes importés mais le nombre d'entreprises impliquées dans l'activité d'importation. Les fruits sont les premiers produits cités, suivis de denrées non produites en France comme le café, le thé ou les épices. Les importations de fruits et légumes portent surtout sur les fruits exotiques (bananes, mangues...) importés d'Amérique Latine, des avocats d'Afrique

du Sud, des dattes, des olives ainsi que des tomates, des courges, des haricots verts, des melons et des poivrons du Maghreb. Dans la famille des graines, le quinoa est la plus importée. Les fruits secs sont majoritairement importés de Turquie, les huiles essentielles et les plantes aromatiques de Madagascar, de Turquie et d'Égypte.

## Localisation des importateurs

Plus de la moitié des importateurs se situent en Ile-de-France, PACA, Rhône Alpes et Aquitaine, régions dans lesquelles se trouvent les principaux points d'entrée sur le territoire, ports et aéroports, Marchés d'Intérêt National et sièges sociaux.

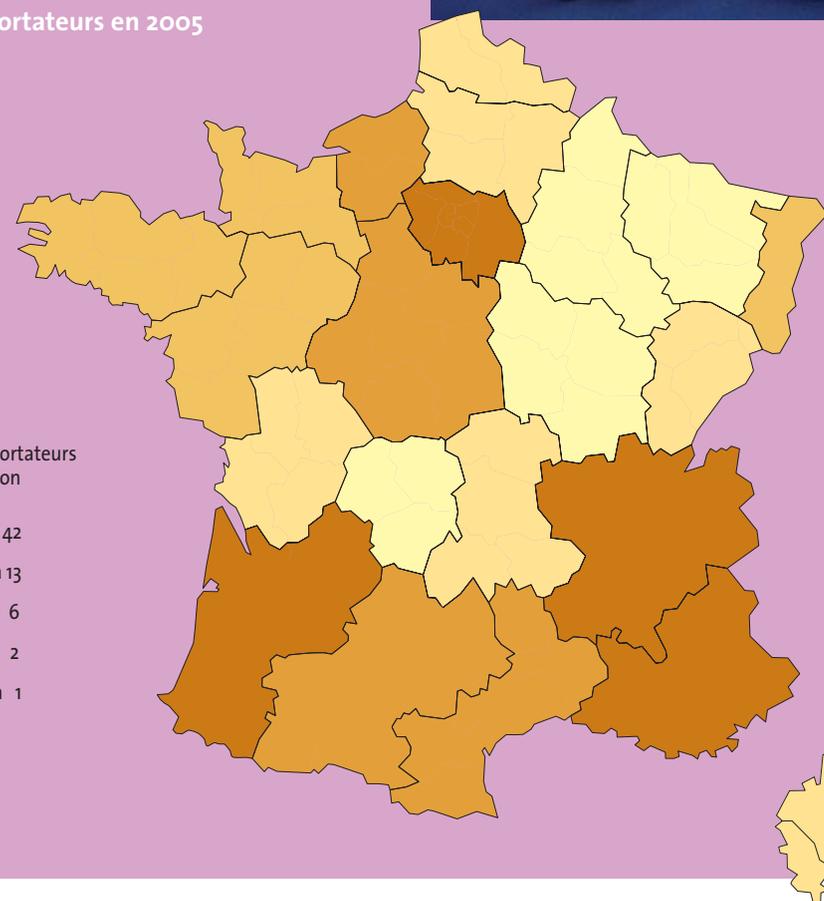
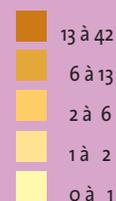
En revanche, on ne compte aucun importateur en Champagne-Ardenne, en Lorraine et en Bourgogne.

Sur les 169 importateurs notifiés en 2005, 142 ont déposé au ministère de l'agriculture une demande d'autorisation d'importation hors accords bilatéraux. L'ensemble des demandes par produits représente 363 dossiers, soit un doublement de l'activité par rapport à 2001.



## Répartition sur le territoire des importateurs en 2005

Nombre d'importateurs par région



## Nombre de demandes et d'importateurs par pays tiers

Pays tiers	Evol. des demandes		% par pays	Importateurs par pays
	2001	2005	2005	
Maroc	21	43	12%	30
Madagascar	13	35	10%	19
Turquie	17	31	9%	19
Brésil	13	21	6%	16
Sri Lanka	3	17	5%	10
Etats-Unis	15	15	4%	11
Tunisie	11	13	4%	11
Egypte	8	12	3%	10
Afrique du Sud	2	11	3%	10
Bolivie	1	9	2%	5
Cameroun	4	9	2%	8
Canada	12	9	2%	7
Chine	7	8	2%	7
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>363</b>		

Source : Ministère de l'Agriculture, DGPEI

Les demandes d'autorisation d'importation concernent principalement 3 pays : le Maroc, pour lequel 43 autorisations ont été délivrées pour 30 importa-

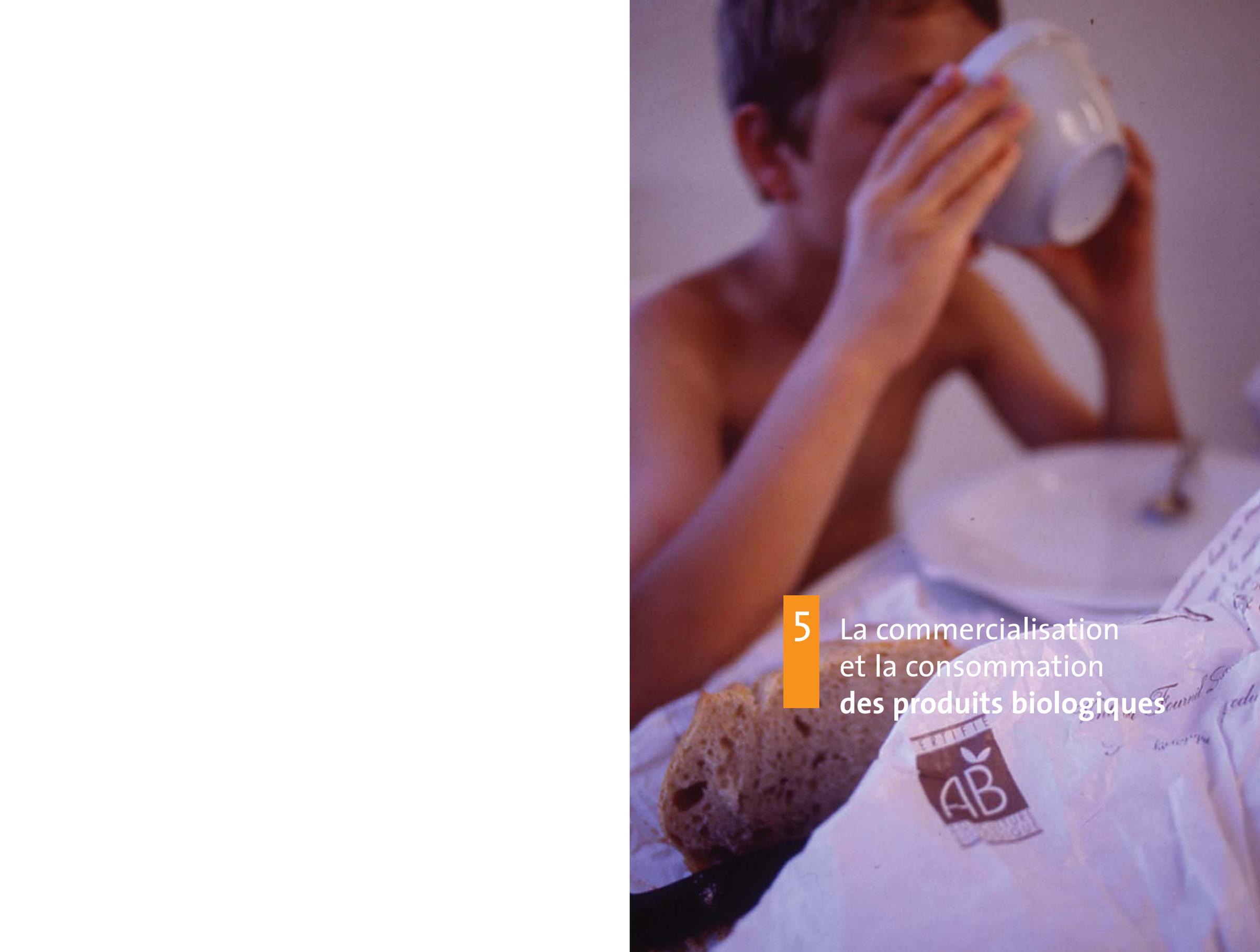
teurs (1 sur 5), suivi par Madagascar qui a fait l'objet de 35 demandes de la part de 19 importateurs et la Turquie avec 31 demandes pour 19 importateurs.

## Profil des importateurs français

- En 2005, 26% des importateurs ayant notifié leur activité à l'Agence BIO transformaient leurs produits.
- En moyenne, 44% du chiffre d'affaires des importateurs était assuré par l'activité bio.
- 20% étaient des importateurs bio exclusifs.
- Ces entreprises employaient en moyenne 32 salariés, dont l'équivalent de 16 salariés à temps plein pour la bio.
- Sur les 155 entreprises ayant indiqué la zone de commercialisation de leurs produits, 98% citaient la France, 60% l'Union européenne et 34% les pays tiers.

### NOTE

Ces données ne fournissent pas d'informations complètes sur les produits d'importation présents sur le marché français car elles ne tiennent pas compte des produits transitant par les pays membres de l'Union européenne. Elles donnent des informations sur les importateurs ayant leur siège social en France.

A young boy is shown from the chest up, shirtless, sitting at a table. He is holding a clear glass to his lips with both hands and drinking. On the table in front of him is a white plate with a fork and a loaf of bread. A white paper bag with a brown logo is also on the table. The logo features a leaf and the letters 'AB' with the word 'CERTIFIÉ' above it. The background is a plain, light-colored wall.

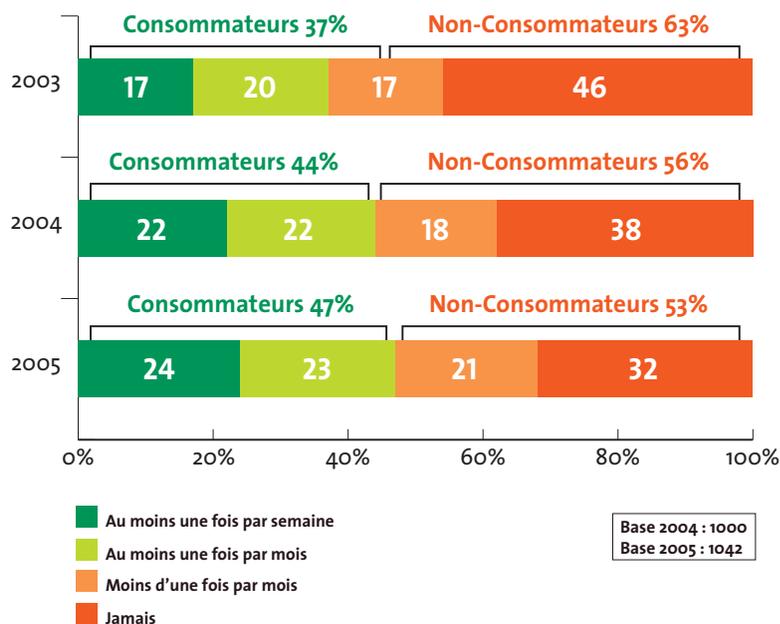
5 La commercialisation  
et la consommation  
des produits biologiques

# LA COMMERCIALISATION ET LA CONSOMMATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES EN 2005

D'après l'enquête CSA/Agence BIO réalisée du 24 au 29 octobre 2005 (voir méthodologie), 47% des Français ont déclaré avoir consommé au moins un

produit biologique au cours des 4 semaines précédant l'enquête, alors qu'ils étaient 44% en 2004 et 37% en 2003.

## Evolution de la consommation de produits biologiques

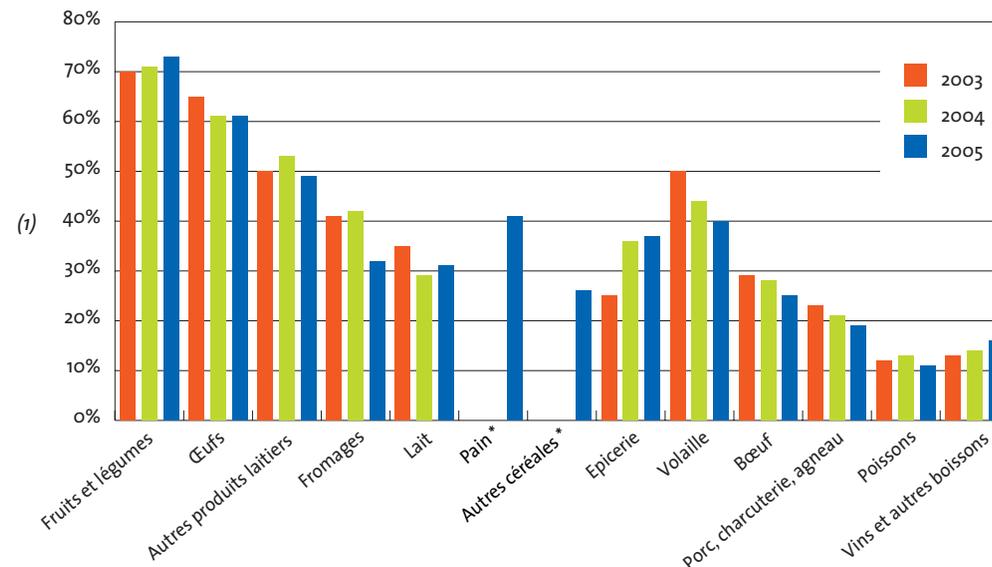


Source : baromètre CSA / Agence BIO 2005

Les produits vedettes sont les fruits et légumes (73% des consommateurs de produits biologiques en consomment), les œufs (61% des consom-

mateurs bio), les produits laitiers (lait, fromages, yaourts, desserts lactés et beurre), le pain et la volaille.

## Produits biologiques consommés



Source : baromètre CSA/ Agence BIO. Base : 311 consommateurs sur 1000 personnes enquêtées en 2003, 395 consommateurs sur 1000 personnes enquêtées en 2004 et 442 consommateurs sur 1042 personnes enquêtées en 2005 - \* Absence d'information sur les évolutions (1) Pourcentage de consommateurs bio consommant ce type de produits

## Place des différents circuits

La place des différents circuits de commercialisation est contrastée en fonction des produits, des régions et de la saison.

D'après l'enquête CSA, en 2005, 72% des consommateurs de produits biologiques ont déclaré effectuer des achats de produits biologiques en grande surface.

## Principaux lieux d'achat cités pour les différents produits biologiques

	Magasins spécialisés en produits Bio	Marché	GMS	Commerçants, artisans	Ferme	Autres	N'achète pas le produit
Cité au moins une fois	29%	43%	72%	22%	22%	1%	-
Fruits et légumes	13%	46%	22%	2%	11%	1%	5%
Œufs	11%	15%	43%	4%	23%	1%	3%
Autres produits laitiers	11%	7%	77%	-	4%	-	1%
Fromages	10%	35%	41%	4%	9%	-	1%
Lait	17%	1%	74%	-	7%	-	1%
Pains	24%	12%	29%	33%	1%	-	1%
Autres céréales	47%	1%	50%	1%	1%	-	-
Epicerie	43%	4%	46%	3%	3%	-	1%
Volaille	7%	14%	37%	16%	24%	-	2%
Bœuf	6%	6%	44%	23%	21%	-	-
Porc, charcuterie, agneau	8%	7%	31%	31%	22%	-	1%
Poissons	15%	19%	45%	17%	-	-	4%
Vins et autres boissons	31%	5%	44%	4%	14%	1%	1%

Source : baromètre CSA/Agence BIO 2005 (base : 442 consommateurs/acheteurs de produits biologiques)

Les GMS sont notamment les lieux où les actes d'achat prédominent pour le lait et les autres produits laitiers (pour respectivement 74% et 77% des consommateurs), les céréales et les produits d'épicerie. Elles sont de plus en plus fréquentées pour les œufs, la viande et le poisson.

Les fruits et légumes bio sont plus souvent achetés sur les marchés (46% des consommateurs/acheteurs). Les marchés tiennent également une place significative pour les achats de fromages (35% des consommateurs), mais sont en baisse de fréquentation en 2005 pour les achats de volailles et d'œufs.

## L'offre de produits bio en GMS évolue

Les relevés du Service des Nouvelles des Marchés (SNM) font ressortir que le lait conditionné et les œufs biologiques sont présents dans pratiquement 98% des GMS toute l'année. Pour les fruits et légumes biologiques, l'offre en GMS varie selon les catégories de produits.

La carotte est le légume le plus présent : 25% à 30% de GMS proposent des carottes biologiques toute l'année. De plus, cette offre a augmenté de 10% par rapport à 2003 sur la semaine 24.

La pomme de terre bio est en deuxième position avec 20 à 30% des GMS qui en proposent toute l'année, et une augmentation de 12% par rapport à 2003 sur la semaine 24.

Les commerçants de proximité et les artisans sont privilégiés pour le pain avec 33% des consommateurs/acheteurs, et dans une moindre mesure pour les viandes rouges et la charcuterie.

Les magasins spécialisés sont des lieux d'achat importants pour les produits d'épicerie, les vins et autres boissons.

Enfin, les achats à la ferme sont particulièrement développés pour les œufs, la volaille, la viande de bœuf, de porc et d'agneau, avec environ 20 % des consommateurs/acheteurs.



Viennent ensuite la tomate et la courgette biologiques, avec des taux de présence de l'ordre de 20 à 25% toute l'année.

L'offre en concombre a aussi progressé, 15 à 20% des GMS en proposent en 2005.

Enfin, les choux fleur, le poireau et la laitue sont les légumes les moins présents dans les GMS. Ces produits sont plus sensibles aux variations saisonnières et leur taux de présence est faible durant l'été.

### Taux de présence des légumes bio en GMS : évolution sur 2003, 2004 et 2005

	Semaine 24 9 au 14 juin 2003	Semaine 24 7 au 13 juin 2004	Semaine 23 6 au 12 juin 2005
Carotte	27%	27%	37%
Courgette	22%	25%	21%
Tomate ronde	22%	22%	23%
Pomme de terre	18%	22%	30%
Concombre	14%	19%	24%
Chou-fleur	4%	Non renseigné	7%
Salade	7%	Non renseigné	4%
Poireau	1%	Non renseigné	1%
Melon Charentais	3%	7%	1%
Fraise	3%	Non renseigné	1%

Source : Service des Nouvelles des Marchés